

APPEL À PROPOSITIONS — EACEA N° 10/09**MEDIA — Promotion des œuvres audiovisuelles européennes et des professionnels européens hors des pays Media**

(2009/C 139/09)

1. Objectifs et description

Le présent avis d'appel à propositions est fondé sur la décision n° 1718/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 portant sur la mise en œuvre d'un programme de soutien au secteur audiovisuel européen (MEDIA 2007).

Parmi les objectifs de la décision susmentionnée du Conseil, il y a :

- faciliter et encourager la promotion et la circulation des œuvres audiovisuelles et cinématographiques européennes dans le cadre de manifestations commerciales, de marchés professionnels et de festivals audiovisuels en Europe et dans le monde, dans la mesure où ces événements peuvent jouer un rôle important dans la promotion des œuvres européennes et dans la mise en réseau des professionnels,
- encourager la mise en réseau des opérateurs européens, en soutenant des actions communes, entreprises sur le marché européen et international, par des organismes nationaux de promotion, publics ou privés,
- favoriser une plus large diffusion transnationale des films européens non nationaux, sur le marché européen et international, par des mesures incitatives en faveur de leur distribution et de leur programmation en salle, notamment en encourageant des stratégies coordonnées de commercialisation.

2. Candidats éligibles

Cet appel à propositions s'adresse aux sociétés européennes dont les activités contribuent à la réalisation des objectifs du programme MEDIA selon la description donnée dans la décision du Conseil.

Les demandeurs doivent être établis dans l'un des pays suivants :

- Les 27 pays de l'Union Européenne;
- les pays de l'AELE et EEE : Islande, Liechtenstein, Norvège;
- la Suisse et la Croatie.

3. Actions éligibles

Le présent appel à propositions est destiné à soutenir des actions et activités **se déroulant hors des pays membres du Programme MEDIA.**

Les objectifs sont de soutenir des actions ayant les buts suivants :

- Faciliter l'accès des professionnels européens aux marchés/événements se tenant hors des pays MEDIA;
- Favoriser la distribution des œuvres audiovisuelles et/ou cinématographiques hors des pays MEDIA.

La durée des projets est de 24 mois maximum.

Les activités doivent débuter entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 septembre 2010. Les activités doivent se terminer avant le 31 décembre 2011.

4. Critères d'attribution

Les candidatures/projets éligibles seront évalués sur 100 points en fonction des critères suivants :

Dimension européenne de l'action	25 points
Impact sur la promotion et la circulation des œuvres audiovisuelles européennes	30 points
Qualité et coût/efficacité du plan d'action soumis	25 points
Qualité des manifestations/événements hébergeant l'action	10 points
Promotion des œuvres audiovisuelles venant de pays européens à faible capacité de production audiovisuelle	10 points

5. Budget

Le budget estimatif total alloué au cofinancement de projets s'élève à 400 000 EUR.

L'aide financière de la Commission ne peut excéder 50 % des coûts totaux de l'action.

L'Agence se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles.

6. Date limite de soumission

La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 12 août 2009. Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Agence Exécutive «Education, Audiovisuel et Culture»
Appel à propositions EACEA/10/09
Att. M. Costas DASKALAKIS
BOUR 03/30
Avenue du Bourget 1
1040 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË

Seules les demandes présentées sur le formulaire adéquat, dûment complétées, datées, et signée par la personne habilitée à engager légalement l'organisme demandeur seront acceptées.

Les demandes transmises par télécopie ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

7. Informations complètes

Les lignes directrices détaillées à l'intention des candidats, ainsi que les formulaires de candidature, se trouvent à l'adresse suivante <http://eacea.ec.europa.eu>

Les demandes doivent obligatoirement être soumises à l'aide du formulaire prévu et contenir l'ensemble des annexes et informations demandées.